

L'Oratorien

OUVROUER LES CHAMPS



OUVROUER-LES-CHAMPS 2020

28 ème édition



La Municipalité remercie chaleureusement celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette nouvelle édition 2020.



Bonne lecture à tous ...



Sommaire

L'édito du Maire	4
Le Conseil Municipal	5
Les Commissions Communales.....	6
Les syndicats intercommunaux.....	7-8
Renseignements Pratiques.....	9
Tarifs Communaux 2020	10
Renseignements administratifs	11
Informations Municipales.....	12
Sujets traités lors des Conseils Municipaux.....	13-14-15
Budget communal	16
Budget assainissement.....	17
Bilan restaurant scolaire.....	18
Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Sigloy/Ouvrouer.....	19-20-21
Syndicat Intercommunal d'Assainissement	22
Association Foncière de Remembrement d'Ouvrouer les Champs	23-24
Ecole d'Ouvrouer.....	25
Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire Férolles/Ouvrouer	26
Groupement Indépendant des Parents pour les Elèves	27
Association des Parents d'Elèves Férolles / Ouvrouer.....	28-29
La Garderie « Les P'tits Loups Oratoriens	30-31
Les Enfants du village.....	32-33
Le Comité d'Animation	34
Amicale des Anciens & Section Boules.....	35
Relais d'Assistants Maternelles de la Communauté de Communes des Loges.....	36-37
Communauté de communes des Loges.....	38-39
P.E.T.R Pays Forêt d'Orléans Loire-Sologne.....	40
Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.....	41-42
Travaux 2019.....	43-44
Ça s'est passé en 2019.....	45-50
Calendrier des fêtes 2019.....	51
Etat Civil	52
L'aide à domicile (UNA) – Secteur Tigy	53-54
Annuaire des Professionnels de la Commune	55
Civisme	56-57
Calendrier 2020	58
Plan de la commune	59



L'édito du Maire

Chères Oratoriennes, Chers Oratoriens,

Nous vous présentons le dernier numéro du bulletin municipal de notre mandature. En effet les prochaines élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020.

2019 est maintenant derrière nous et 2020 nous ouvre ses portes. Essayons de ne retenir que les bons moments de cette année écoulée en espérant que l'année qui s'annonce ne vous offrira que des moments agréables...

La lecture de ce bulletin annuel vous permettra de constater que l'implication et le dynamisme du Conseil municipal et de l'ensemble des Associations n'a pas faibli et ce dans tous les domaines.

Durant cette année de nombreuses manifestations ont animé le village. Je tiens à remercier tous les bénévoles et dirigeants qui se rendent disponibles tout au long de l'année, pour que chacun puisse trouver des lieux d'échange et de partage divers dans la commune. Je vous invite à les rejoindre pour partager votre temps libre et ainsi contribuer au bien vivre ensemble qui caractérise encore notre village.

Septembre est synonyme de rentrée des classes. Nous avons été contraints de fermer une classe. L'école compte aujourd'hui 51 élèves répartis en 2 classes et un changement complet de l'équipe enseignante, nous avons donc accueilli Mme Myskiw Sandrine, directrice de l'école en charge des enfants de CM1/CM2 et Mme Brégent Aurélie, en charge des enfants de CE2/CM1. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Un nouveau moyen de communiquer, d'informer et d'échanger renforce les liens entre nous tous. **Panneau Pocket** est une application téléchargeable sur votre smartphone ou votre tablette qui vous permet d'être informés des événements se déroulant sur notre commune, et de recevoir des informations diverses utiles pour les uns et les autres.

N'hésitez-pas à venir en mairie vous en faire expliquer le fonctionnement si besoin (une notice explicative est aussi disponible sur le site internet de la commune).

Il est de notre devoir de prendre de bonnes décisions pour transformer en atout les difficultés budgétaires que l'on nous impose, en faisant des choix de gestion, afin que notre commune puisse toujours apporter le service attendu par l'habitant.

Si nous devons penser la commune de demain, nous devons aussi réussir celle d'aujourd'hui et cette préoccupation doit permettre de préparer l'avenir dans la sérénité.

Je remercie tous les agents des services: administratif, technique, d'animation périscolaire et de la restauration scolaire pour le travail accompli au bénéfice de la commune et de ses habitants.

C'est avec plaisir que je vous invite à participer à notre cérémonie des vœux qui se déroulera le samedi 18 Janvier prochain à 11h à l'Espace Oratorien.

L'exposition du concours de dessins de Noël et la remise des prix aux gagnants se feront également le 18 janvier. Chaque enfant ayant participé au concours recevra une récompense.

Je vous souhaite sincèrement, en mon nom personnel, au nom des membres du Conseil municipal et des agents des services communaux, une belle et heureuse année 2020.

A tous, une agréable lecture des articles à découvrir au fil des pages.

**Votre Maire,
Laurence Monnot.**





Le Conseil Municipal



Laurence Monnot

Maire

ADJOINTS



**Geneviève
Leroux-
Bachelet**

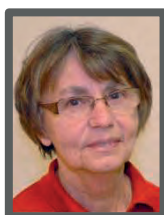
1^{er} Adjoint



**Jean-Claude
Fardeau**

2^{ème} Adjoint

CONSEILLERS



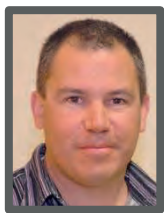
Micheline Chenet



Olivier Galliot



Alain Guyot



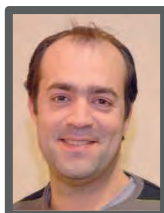
Franck Janvrin



Virginie Mazikou



Jean-Marc Peigné



Arnaud Quesneau



Aurélie Robert



Guillaume Sirop



Les Commissions Communales

Mme le Maire est Présidente de toutes les commissions

Budget

Geneviève LEROUX-BACHELET
Olivier GALLIOT
Franck JANVRIN
Jean-Marc PEIGNE
Arnaud QUESNEAU
Aurélie ROBERT
Guillaume SIROP

Affaires Scolaires - Cantine

Aurélie ROBERT
Virginie MAZIKOU
Arnaud QUESNEAU
Micheline CHENET
* Sybel LE TEXIER
* Colette VINSSIAT

Calamités Agricoles

Jean-Claude FARDEAU

Espaces Verts

Micheline CHENET
Alain GUYOT
Jean-Claude FARDEAU
Jean-Marc PEIGNE
* Valérie BARRUET

Fêtes et Cérémonies

Micheline CHENET
Alain GUYOT
Virginie MAZIKOU

Voirie - Urbanisme

Jean-Claude FARDEAU
Olivier GALLIOT
Franck JANVRIN
Geneviève LEROUX-BACHELET
Guillaume SIROP
* Jean CHEVRIER

Assainissement

Franck JANVRIN
Jean-Marc PEIGNE
Guillaume SIROP

Communication

Micheline CHENET
Alain GUYOT
Virginie MAZIKOU
Guillaume SIROP
Aurélie ROBERT

Cimetière

Micheline CHENET
Virginie MAZIKOU
Aurélie ROBERT

Travaux

Jean-Claude FARDEAU
Franck JANVRIN
Jean-Marc PEIGNE
Aurélie ROBERT
Guillaume SIROP
Olivier GALLIOT
* Guillaume MORIN
* Jean-Guy VIROULEAU

Appel d'Offres

Olivier GALLIOT
Alain GUYOT
Franck JANVRIN
Geneviève LEROUX-BACHELET
Jean-Marc PEIGNE
Guillaume SIROP

** Membre non élu*



Les Syndicats Intercommunaux

S.I.R.I.S Ouvrouer les Champs – Férolles

(Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire)

Mme le Maire
Micheline CHENET

Aurélie ROBERT
Virginie MAZIKOU

S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'Approvisionnement en Eau Potable)

Titulaires Mme le Maire
Jean-Claude FARDEAU
Franck JANVRIN

Suppléant Olivier GALLIOT

S.I.B.L. (Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret)

Titulaires Jean-Claude FARDEAU
Olivier GALLIOT

Suppléants Alain GUYOT
Jean-Marc PEIGNE

PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Titulaires Geneviève LEROUX-BACHELET
Micheline CHENET

C.L.E – S.A.G.E.

(Commission Locale de l'Eau - Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux)

Mme le Maire Représente la Communauté
de Communes Les Loges

S.I.A. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)

Titulaires Jean-Claude FARDEAU
Franck JANVRIN

Suppléant Geneviève LEROUX-BACHELET

S.I.C.T.O.M. (Syndicat Intercommunal de Collecte et Taxe des Ordures Ménagères)

Titulaire Geneviève LEROUX-BACHELET

Suppléant Franck JANVRIN

A.F.R. (Association Foncière de Remembrement)

Titulaire Jean-Claude FARDEAU

C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Titulaire Mme le Maire

Suppléant Olivier GALLIOT



Conseiller communautaire Communauté de Communes des Loges

Mme le Maire

Correspondants Défense - Protection Civile

Jean-Claude FARDEAU
Guillaume SIROP

Correspondants Plan de Prévention des risques d'Inondations - Catastrophes Naturelles

Micheline CHENET
Alain GUYOT

Référent sécurité routière

Guillaume SIROP

Fourrière Animale des Communes et des Communautés de Communes

<i>Titulaire</i>	Geneviève LEROUX-BACHELET	<i>Suppléant</i>	Jean-Claude FAR-DEAU
------------------	---------------------------	------------------	----------------------

Approlys (Centrale d'achat du Conseil Départemental)

<i>Titulaire</i>	Mme le Maire	<i>Suppléant</i>	Olivier GALLIOT
------------------	--------------	------------------	-----------------



Renseignements Pratiques

Mairie

Tél. : 02.38.59.73.40

Fax : 02.38.57.25.82

Email :
mairie-ouvrouer.les.champs@wanadoo.fr

Site internet: www.ouvrouer-les-champs.fr



OUVERTURE AU PUBLIC

- **Lundi de 9h à 11h**
- **Mercredi de 9h30 à 11h30**
- **Samedi de 10h à 12h**

Madame Le Maire et ses Adjoints sont à votre disposition, n'hésitez pas à prendre rendez-vous.

Numéros utiles :

Ecole maternelle de Férolles : 02.38.57.20.09

Ecole primaire et garderie Férolles : 02.38.59.76.55

Ecole Elémentaire d'Ouvrouer les Champs : 02.38.59.91.88

Secrétariat du Syndicat Scolaire : 02.38.46.19.03

Garderie Les P'tits Loups Oratoriens : 07.62.61.19.73

Le Personnel Communal



Mme Virginie SANCHEZ
Adjoint administratif territorial
principal 2^{ème} classe



Mme Patricia CHANGENOT
Adjoint technique territorial



Mme Tiffany DEZERT-LACOSTE
Adjoint technique
Adjoint d'animation territorial



Mme Ludivine COLLET
Adjoint d'animation territorial



M. Florent TRASSEBOT
Adjoint technique territorial
principal 1^{ère} classe



Mme Christel COLLET
Adjoint technique territorial



Tarifs Communaux 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête les tarifs suivants, applicables au 1er janvier 2020, pour les différentes locations de bâtiments communaux ou de concessions de cimetière, qu'il consent, à savoir :

Espace Oratorien :

2020

2021

	commune	Hors commune	commune	Hors commune
Forfait Week-end	350 €	550 €	370 €	570 €
1 jour week-end ou jour férié	200 €	300 €	220 €	320 €
1 jour semaine (hors jour férié)	100 €	150 €	120 €	170 €
24/25 décembre ou 31/01 janvier	350 €	550 €	370 €	570 €

Associations : deux réservations gratuites, par année civile, et uniquement pour des manifestations organisées dans le but d'animer la vie locale de la Commune.

Le tarif à partir de la 3ème location est fixé à 100€ la journée en 2020 et 120€ en 2021.

Cette location devra être réservée un mois avant la manifestation et ne sera possible que si la salle n'est pas déjà louée par des personnes privées. Les locations privées sont prioritaires.

Cautions :

Caution de 800.00 € pour la location de l'Espace Oratorien.

Caution de 200.00 € pour le ménage ou le retard de restitution des clés.

En cas d'annulation :

- 30 jours calendaires avant la date de la location : un montant de 50% de la location sera exigé
- dans le dernier mois avant la date de la location : le montant total de la location sera retenu

Tables de la salle des fêtes :

Uniquement pour les habitants de la Commune, soit maximum 10 tables à 5 € l'unité + caution de 40.00 € par table

Mise à disposition du percolateur : 15 € par location

Concessions cimetière :

Taxe d'inhumation :	50.00 €
Taxe d'exhumation :	50.00 €
Concession de 15 ans :	75.00 €
Concession de 30 ans :	150.00 €

Jardin du souvenir (dispersion des cendres) 50.00 €

Caves urnes : mêmes tarifs que les concessions

Caveau provisoire : 1 € par jour calendaire avec un maximum de 6 mois



Renseignements Administratifs

<u>Extrait ou copie acte naissance</u> Mairie du lieu de naissance, joindre enveloppe timbrée. Les personnes de nationalité française nées à l'étranger doivent s'adresser : Service Central de l'Etat Civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 NANTES CDX 9.	<u>Certificat de nationalité française</u> Greffé du Tribunal d'Instance du domicile, livret de famille ou toutes pièces prouvant votre nationalité	<u>PACS</u> Mairie de fixation du lieu de résidence commune : convention écrite en double exemplaire, copie acte de naissance de moins de 3 mois de chaque partenaire, pièce d'identité en cours de validité, attestation sur l'honneur qu'il n'y a pas de lien de parenté avec son partenaire, ni de lien d'alliance, attestation sur l'honneur indiquant le lieu où est fixée la résidence commune, livret de famille.
<u>Extrait ou copie acte mariage</u> Mairie du lieu de mariage, joindre enveloppe timbrée.	<u>Renouvellement carte de séjour étranger</u> Préfecture, 4 photos, carte de séjour, passeport	<u>Légalisation de signature</u> Mairie du domicile, carte d'identité, signature à faire sur place à la Mairie.
<u>Extrait ou copie acte décès</u> Mairie du lieu de décès, joindre une enveloppe timbrée.	<u>Inscription sur liste électorale</u> Mairie du domicile, se fait avant le 31 mars. Se munir de sa carte d'identité, 1 justif. de domicile, avoir 18 ans et la nationalité française.	<u>Attestation de recensement militaire</u> Avoir 16 ans (fille et garçon), Mairie du domicile, livret de famille + carte d'identité du recensé + justificatif de domicile.
<u>Certificat de vie</u> Mairie du domicile, carte d'identité ou livret de famille, présence du demandeur.	<u>Certificat vie commune</u> Mairie du domicile, cartes d'identités, justificatif de domicile.	<u>Sortie de territoire délivré aux mineurs de nationalité française</u> : ne se fait plus à la mairie de domicile mais formulaire à remplir soi-même avec copie de la carte d'identité du parent détenant l'autorité parentale
<u>Livret de famille</u> Mairie du lieu de mariage, en cas de perte : fournir l'état civil des conjoints et des enfants ; pour un divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata.	<u>Reconnaissance prénatale</u> A faire avant la naissance dans toutes les Mairies, cartes identités, justif. domicile,	<u>Permis de construire, aménager, démolir</u> Mairie du domicile, dossier de demande en 5 exemplaires.
<u>Carte nationale d'identité</u> A compter de mars 2017, mairies équipées d'un Dispositif de Recueil (voir liste) Durée de validité entre 10 et 15 ans selon le cas (se renseigner auprès de la Mairie). Gratuit si 1 ^{ère} demande et sur présentation de l'ancienne CNI, droit de timbre de 25 € en cas de non présentation de la carte à renouveler Ancienne Carte d'identité, acte de naissance (selon le cas), justificatif de domicile, carte d'identité d'un des parents pour les mineurs. Empreinte à prendre sur place	<u>Déclarer une naissance</u> Se présenter Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours, certif. d'accouchement, livret de famille, copie acte reconnaissance anticipée, copie acte naissance des 2 parents, un carnet de santé vous sera délivré par l'hôpital.	<u>Déclaration préalable</u> Mairie du domicile, concerne les travaux n'excédant pas 20 m², dossier de demande en 5 exemplaires.
<u>Passeport adultes, valable 10 ans</u> Mairies équipées d'un Dispositif de Recueil, copie acte de naissance, ancien passeport, photos prises sur place, 1 justif. de domicile, droit de timbre.	<u>Formalités pour mariage</u> Se présenter à la Mairie 21 jours avant date prévue, copie acte naissance des futurs époux, attestation sur l'honneur du domicile, liste témoins et copie de leur CNI.	<u>Certificat d'urbanisme</u> Mairie ou notaire ou géomètre, dossier de demande en 3 exemplaires
<u>Passeport mineurs, valable 5 ans</u> Mairies équipées d'un Dispositif de Recueil, copie acte de naissance, photos prise sur place, 1 justif. de domicile, autorisation parentale, droit de timbre à 45 € (15 ans et plus), 20 € (moins de 15 ans).	<u>Pour déclarer un décès</u> Se présenter à la Mairie dans les 24 heures, livret de famille, certificat de décès établi par le médecin.	<u>Demande de busage de fossés</u> Mairie du domicile, formulaire + plans.



CE QUI CHANGE POUR CETTE ELECTION :

- L'inscription sur les listes électorales de la commune est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année qui précède le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative. Les jeunes électeurs de nationalité française sont inscrits automatiquement sur les listes à leurs 18 ans à la condition d'avoir accompli les formalités de recensement à 16 ans.

Si un jeune fête ses 18 ans avant le 15 mars 2020, il pourra voter aux deux tours. S'il a 18 ans entre le 15 et le 21 mars, il ne pourra voter qu'au second tour.

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr



Tous les jeunes ayant atteint l'âge de **16 ans** (entre la date anniversaire du 16ème anniversaire et la fin du 3ème mois suivant), les filles comme les garçons doivent se faire recenser auprès de la mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. La personne assujettie à l'obligation de recensement peut procéder à la régularisation de sa situation en se faisant recenser avant l'âge de 25 ans.

Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents.

Si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

Afin de renforcer l'accompagnement des 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur Journée défense et citoyenneté, la direction du service national lance une application pour smartphone pour faciliter les démarches. Elle est téléchargeable gratuitement sur apple store et sur Google play.

Pièces à fournir : **une pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport) ou tout autre document justifiant la nationalité française - **Livret de famille** et justificatif de domicile.



Sujets traités lors des Conseils municipaux

29 janvier 2019

- Convention entre la Commune et la Communauté de Communes des Loges de mise à disposition d'un agent de prévention
- Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire

26 mars 2019

- Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2018
- Budget assainissement : vote du compte administratif 2018
- Budget assainissement : affectation au résultat
- Imputation des charges supportées par la Commune et afférentes au Budget assainissement
- Budget assainissement : Vote du budget primitif 2019
- Budget commune : Approbation du compte de gestion 2018
- Budget commune : vote du compte administratif 2018
- Budget commune : affectation au résultat
- Attribution des subventions aux associations
- Indemnité de gardiennage de l'église
- Vote des taux d'imposition directs
- Budget commune : Vote du budget primitif 2019
- Renouvellement du contrat de maintenance de l'éclairage public
- Choix fournisseur pour l'achat d'un jeu extérieur pour le regroupement scolaire
- Choix prestataire pour les travaux de mise aux normes électriques de l'école
- Choix prestataire pour l'installation de l'éclairage public sur le parking de l'Air Bezault
- Choix prestataire pour la vidéo-protection du parking de l'Air Bezault
- Achat complémentaire d'un rideau pour la salle multi-activités
- Choix fournisseur pour l'achat d'un semoir et demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre des Communes à faible population

30 avril 2019

- Renouvellement du contrat de location du photocopieur – choix prestataire
- Demande de subvention de la Commune de Férolles pour le Centre de Loisirs et décision modificative n°2/2019
- Désignation d'un délégué du CNAS – collège agents
- Devis réparations du camion communal – C25
- Emprunts budget assainissement : décision modificative n°1/2019
- Budget Commune : décision modificative n°1/2019 – transfert d'opérations d'ordres frais d'étude
- Approbation des tarifs de l'eau 2020
- Vote des tarifs assainissement et de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau 2019
- Suppression du poste d'Adjoint technique à 21/35^{ème} et création d'un poste d'Adjoint technique à 13/35^{ème} – modification du tableau des effectifs



4 juin 2019

- Convention de groupement de commandes avec le SIA - prestations de service de curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales
- Opposition au transfert obligatoire de compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020 – minorité de blocage
- Devis feu d'artifice 14 juillet 2019
- Choix devis des travaux de mise en accessibilité de l'église
- Choix prestataire pour le relevage de sépultures dans le cimetière communal

9 juillet 2019

- Devis réparation de la vitre de la baie coulissante de l'Espace Oratorien
- Bilan cantine 2018-2019
- Choix prestataire pour la confection et la livraison des repas pour 2019-2020
- Vote des tarifs de la cantine 2019-2020

17 septembre 2019

- CCL : Adoption du rapport 2018 du SPANC
- Présentation des rapports annuels d'activité 2018 du SICTOM et du SYCTOM sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets
- Consultation sur le projet de PLU de la Commune de Férolles
- Consultation sur le projet de PLU de la Commune de Jargeau
- Vœu du Conseil Municipal pour le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité
- Prise en charge de l'achat du jeu de l'école pour le syndicat scolaire
- Nouvelle numérotation route de la Routisserie – division de la parcelle ZI 133
- Adhésion à Panneau Pocket
- Choix prestataire repas offert aux Aînés

22 octobre 2019

- Choix entreprise pour travaux de mise en accessibilité de l'église
- Renouvellement de la convention de participation prévoyance – maintien de salaire pour les agents
- Choix prestataire pour les colis de Noël des Anciens
- CCL : Rapport annuel 2018
- Travaux supplémentaires de l'entreprise MV BATIMENT pour la construction de la salle multi-activités – décision modificative n°3/2019
- Demande d'aide sociale exceptionnelle



26 novembre 2019

- Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Loges
- Travaux changement des huisseries du restaurant scolaire et de l'école – demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre de l'appel à projets d'intérêt communal pour 2020 (volet 3 bis)
- Achat de quatre supports à vélo, d'un banc et d'une Marianne et son support – Acquisition d'un logiciel informatique de gestion du cimetière communal – demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre des Communes à faible population
- CCL : Modification des statuts : Compétence transport
- CCL : Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert de compétence GEMAPI et à la fourrière animale
- Convention d'adhésion au GIP RECIA
- Bilan Espace Oratorien et vote des tarifs communaux 2020 et 2021
- Validation du devis pour l'impression du bulletin municipal
- Présentation du rapport d'activités 2018 du SYCTOM des Régions de Gien-Châteauneuf sur Loire
- Adoption du rapport communal sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018
- SIA : Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS) 2018

19 décembre 2019

- Engagement de liquidités 2020
- Autorisation de recrutement d'agents pour un accroissement saisonnier pour 2020
- Convention entre la Préfecture du Loiret et la Commune pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Dégrèvement de la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs: décision modificative n°4/2019
- Décision modificative n°5/2019: travaux cimetière



Le budget de fonctionnement de la commune en 2018

Les dépenses :

- **351 705,46 €** (contre 367 692,46 € en 2017 **soit une diminution des charges de 15 987 €**)

Atténuation de produits	34 908,00
Charges générales	63 433,81
Charges de personnel	138 500,93
Autres charges	112 271,93
Intérêts des emprunts	2 590,79
Charges exceptionnelles	0

Les recettes :

- **369 181,67 €** (contre 390 144,13 € en 2017 soit une diminution des recettes de 20962,46 € due à une baisse des subventions de 11 % et une baisse des impôts et taxes de 4.4 %)

Atténuation de charges	14 190,99
Produits des services	42 522,40
Impôts et taxes	191 961,76
Dotations et subventions	117 635,27
Revenus des immeubles	700,00
Produits exceptionnels	2 171,25

Le budget investissement de la commune en 2018

Les dépenses :

- **581 455,98 €** (contre **87 641,44 €** en 2017)

Augmentation due aux investissements attribués à la construction de la salle multi-activités

Immobilisations incorporelles	25 391,93
Immobilisations corporelles	467 564,37
Remboursement des emprunts	88 499,68

Les recettes :

- **641 567,56 €** (contre **87 125,94 €** en 2017)

Emprunts	472 000,00
Dotations, fonds divers	6 556,29
Subventions	127 762,00
Divers	35 249,27



Le budget assainissement de la Commune en 2018

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

- **43 604,76 €** (contre 45 361,90 € en 2017)

Charges générales	4 506,07
Charges diverses de gestion	19 000,43
Amortissements	16 295,58
Intérêts des emprunts	1 190,68
Reversement redevance	2 612,00

Les recettes :

- **41 425,45 €** (contre 41 419,49 € en 2017)

Redevances	31 252,29
Transfert entre sections	10 173,16

LES INVESTISSEMENTS

Les dépenses :

- **13 895,96 €** (contre 13 739,75 € en 2017)

Subventions	10 173,16
Remboursement des emprunts	3 722,80

Les recettes :

- **16 295,58 €** (contre 16 295,58 € en 2017)

Transfert entre sections	16 295,58
--------------------------	-----------



Restaurant scolaire d'Ouvrouer les Champs

Pour cette rentrée scolaire 2019/2020, la mairie a fait appel à un nouveau prestataire pour les repas de vos enfants. La cuisine « API Centre Val de Loire » propose des repas livrés en liaison froide qui garantissent de préserver les goûts et nutriments des aliments.

Les menus sont élaborés par des chefs de cuisine et validés par une diététicienne ; ils ont pour objectif d'être variés et équilibrés.

Tous les produits sont cuisinés maison, en favorisant un approvisionnement régional et en introduisant de plus en plus de produits biologiques.

Afin d'animer et de diversifier les menus, des repas à thème, végétariens et dans le respect des fêtes calendaires traditionnelles (noël, épiphanie, chandeleur etc.) seront proposés à vos enfants tout au long de l'année.

Coût de revient d'un repas pour la commune : 6.43 €

Coût d'un repas facturé aux familles : 3.60 €

Nombre de repas servis année scolaire 2018/2019 : 7485



Repas d'Halloween

Repas de Noël





Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Sigloy/Ouvrouer

Créé en 1962, ce syndicat a pour but la distribution de l'eau potable aux habitants des communes de Sigloy et d'Ouvrouer-les-Champs (environ 1273 habitants desservis). Les deux communes gèrent leurs installations avec rigueur : château d'eau - matériel - réseau. Nous pouvons considérer cet état de choses avec satisfaction puisqu'il permet de maintenir un prix de l'eau tout à fait raisonnable.

Composition du bureau du Comité Syndical :

- . Président M. Jean-Claude FARDEAU (*Ouvrouer les Champs*)
- . Vice-Président M. Olivier LEFAUCHEUX (*Sigloy*)
- . Membres titulaires Mme Laurence MONNOT (*Ouvrouer les Champs*)
M. Franck JANVRIN (*Ouvrouer les Champs*)
M. Michel THOUVIGNON (*Sigloy*)
M. Michel MEUNIER (*Sigloy*)

Un rappel en quelques chiffres de la consommation d'eau à titre domestique de ces dernières années :

- 2014/2015 : 68 349 m³
- 2015/2016 : 67 385 m³
- 2016/2017 : 63 850 m³
- 2017/2018 : 60 962 m³

Tarifs de l'eau et de l'abonnement des compteurs pour l'année 2020 (TVA 5.5 %) :

. Consommation :

- . 0.85 € H.T. le m³
- . 0.45 € H.T. le m³ au-delà de 300 m³/an pour les entreprises classées en catégorie « agricole »

Depuis le 1^{er} Janvier 2009, s'y ajoute une redevance pour pollution d'origine domestique, reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de **0.230 €/m³** d'eau facturé.

. Abonnement de compteurs :

Tarif annuel HT	Dimension compteur
19,00 €	15 mm
26,00 €	20 mm
37,00 €	30 mm
61,00 €	40 mm
93,00 €	60 mm
195,00 €	100 mm



Travaux réalisés en 2019 :

- Nettoyage et vidange du château d'eau
- Mise en conformité du périmètre de captage :
 - réhaussement de la clôture entourant le château d'eau
 - changement d'une buse
 - réalisation d'une plateforme devant l'entrée
- Changement de compteurs d'eau
- Purges
- Inspection vidéo du forage le 26 août :



Les dépenses globales en travaux d'entretien et de réparations du réseau s'élèvent pour l'année à 15 931€ HT.

Travaux prévus en 2020 :

- Changement de compteurs d'eau et de purges
- Finalisation de l'étude patrimoniale

IMPORTANT

Nous demandons à tous les abonnés de bien vouloir **dégager et nettoyer leur citerneau**, et d'être attentifs à **faciliter la tâche du fontainier** notamment, en taillant les haies situées autour du citerneau avant son passage pour relever les compteurs.

Les abonnés qui ne respecteront pas ces consignes se verront facturés des travaux occasionnés.

Tous les changements de propriétaire ou de locataire, doivent impérativement être signalés au secrétariat du SIAEP afin de récolter auprès des abonnés tous les renseignements utiles à l'enregistrement de leur compteur en remplissant la fiche d'abonnement au réseau d'eau potable.



Le relevé des compteurs d'eau s'effectue au mois de mars. Nous vous en informons par voie de presse, sur le site internet et en affichage dans les Mairies de Sigloy et Ouvrouer-les-Champs.

Depuis 2012, il vous est possible de régler vos factures d'eau par carte bancaire sur Internet.

Vous disposez de toutes les informations utiles relatives à ce service sur vos factures d'eau.

***Le Comité Syndical, son président, sa secrétaire et son fontainier vous souhaitent
une bonne année 2020.***

PRESIDENT :

Monsieur Jean-Claude FARDEAU

02.38.59.73.40 ou 06.14.96.16.71

SECRETARIAT (Permanence le mercredi de 9 h à 12 h en Mairie d'Ouvrouer les Champs)

Madame Geneviève LEROUX-BACHELET

02.38.59.73.40 - siaep.sigloyouvrouer45@gmail.com

FONTAINIER :

Monsieur Jean-Luc DEDYKERE

06.85.60.94.50

Syndicat Intercommunal d'Assainissement

ASSAINISSEMENT COLLECTIF/TRAITEMENT DES EAUX USEES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT - SIA

ASSAINISSEMENT COLLECTIF/TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Sandillon, Darvoy, Férolles, Ouvrouer-les-Champs (SIA)

Le SIA gère le fonctionnement des stations d'épuration de Sandillon et d'Ouvrouer-les-Champs, ainsi que le fonctionnement de 5 postes de refoulement qui assurent le transport des effluents des communes vers les ouvrages de traitement.

Depuis le 1^{er} novembre 2018, date du départ à la retraite de Thierry CHAMBOLLE, Aymeric SERGENT est en charge des équipements du syndicat.

En juillet 2018, la station d'épuration de Jargeau s'est installée à côté de la station de Sandillon, route de Férolles. Un projet de mutualisation des achats et du personnel est en cours d'étude entre le SIA et la commune de Jargeau.

En mars 2020, après les élections municipales, un nouveau Comité syndical sera élu pour 6 ans. Les délégués seront désignés par les conseils municipaux de chaque commune membre du Syndicat.

Le SIA publiera son propre bulletin d'information à la mi 2020.

Les comptes rendus des réunions du comité syndical sont consultables sur www.sandillon.fr



HALTE AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES



Aymeric SERGENT, adjoint technique

Il faut avoir à l'esprit que l'on retrouve dans les filtres des pompes tout ce qui va à l'égout, y compris les déchets jetés dans les caniveaux ce qui perturbe leur fonctionnement.

La lingette est pratique, c'est un fait, mais elle va dans la poubelle, pas dans les toilettes !



Mes lingettes :
Je les jette à la poubelle,
pas aux toilettes !



AFR (Association Foncière de Remembrement d'Ouvrouer-Les-Champs)

Institution :

L'A.F.R. a été instituée en date du 5 mai 1964 et constituée en date du 2 juillet 1964 par arrêtés préfectoraux.

Elle regroupe les propriétaires cotisants par le remembrement de la Commune d'Ouvrouer-Les-Champs, ordonné par arrêté préfectoral du 17 mars 1964 et a été ensuite rendu définitif par arrêté préfectoral du 17 février 1966.

Propriété et entretien des ouvrages :

L'association foncière de remembrement est propriétaire des ouvrages qu'elle réalise en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de son objet statutaire et, à ce titre, en assure l'entretien (collecteurs, tête de buse et/ou regards),

Cependant, les ouvrages suivants appartiennent aux propriétaires des parcelles sur lesquels ils se situent : drainages agricoles.

L'entretien de ces ouvrages sera assuré par : le propriétaire. A ce titre, suite à la réunion de l'Association Foncière du 24 mars 2016, il a été décidé, à l'unanimité, que les regards et couvercles endommagés seront à la charge des utilisateurs de jachères et des champs cultivés.





Composition du Bureau :

Les élections des nouveaux membres du bureau ont eu lieu 29/03/2019

Président : M. FARDEAU Jean-Claude

Membres : M. PAURIN Ludovic

M. VENON Jean-Pierre

M. MORIN Guillaume

M. LEFAUCHEUX Olivier

M. GALLIOT Olivier

« Extrait » du règlement relatif à l'utilisation du réseau de collecteurs d'assainissement :

Seuls les exploitants agricoles, qui désirent utiliser le réseau de collecteurs pour raccorder ses eaux superficielles, doit faire la demande écrite au Président.

Les eaux dont le déversement est autorisé sont les suivantes : eaux provenant des réseaux de drainage, les eaux de surface préalablement filtrées, les eaux pluviales.

Déversements interdits : les eaux usées domestiques comprenant les eaux ménagères (lavage, toilette, ...), les eaux polluées d'origine agricole, les eaux usées autres que les domestiques, les matières solides ménagères, eaux de surface chargées en huiles ...

La réparation des dommages causés aux collecteurs par une utilisation abusive de ceux-ci sera mise à la charge des contrevenants, après que le Président leur ait adressé une mise en demeure préalable.

Le propriétaire ou l'exploitant s'engage à s'abstenir de tout faire de nature à nuire au bon fonctionnement des collecteurs et des ouvrages annexes : il est scrupuleusement interdit d'entreprendre des opérations de construction, de plantation ou d'exploitation au-dessus des collecteurs. Tout dommage causé par différentes nuisances ou destruction par racines des collecteurs sera à la charge de l'exploitant ou du propriétaire.

Pour la réalisation de plantations dont les essences sont énumérées ci-dessous, les propriétaires respectent les distances suivantes (à partir de l'axe du collecteur) :

- 5 mètres pour les haies vives ordinaires et pour les arbres fruitiers en espaliers,
- 10 mètres pour tous les résineux, y compris les thuyas et les arbres fruitiers à grand vent,
- 15 mètres pour les aulnes, saules, érables, châtaigniers, chênes, charmes et autres essences forestières traditionnelles,
- 20 mètres pour les peupliers.

Pour toute mutation de terres, le propriétaire doit en tenir informé l'Association Foncière de Remembrement.

Le Président,
Mr FARDEAU Jean-Claude



Ecole d'Ouvrouer

Horaires de l'école :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
9H-12H	9H-12H	9H-12H	9H-12H
13H50-16H50	13H50-16H50	13H50-16H50	13H50-16H50

Cette année scolaire 2019-2020 commence avec de nouvelles enseignantes Brégent Aurélie et Myskiw Sandrine (directrice) ainsi qu'une organisation différente de 2 classes :

- un CE2-CM1 (23 élèves d' Ouvrouër les Champs et de Férolles)
- un CM1-CM2 (28 élèves Ouvrouër les Champs et de Férolles).

Depuis le mois de septembre, des projets ont été envisagés et d'autres sont en cours :

- **Pelico par le monde** : Le Voyage de Pelico est un programme éducatif et numérique qui s'adresse aux enfants de classes de primaire. L'objectif principal est d' aborder les différences culturelles par la rencontre, l'échange et l'identification avec des enfants vivant dans d'autres régions de France et d'ailleurs grâce à deux ambassadrices : Anne et Clémence.
 - **Intervention du comité cycliste du Loiret pendant 7 séances** à partir du printemps 2020
 - **Intervention de l'UNICEF** sur les droits des enfants le 14 novembre
 - **Visite du Clos Lucé à Amboise** au mois de mai
- ...Ainsi que d'autres projets ponctuels.

Tout ceci est possible avec l'aide financière et humaine des différents partenaires éducatifs : les parents d'élèves, l'association des parents d'élèves, la mairie et le SIRIS.





Le S.I.R.I.S (Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire)

LE MOT DU PRESIDENT

Le Syndicat scolaire est un établissement public qui regroupe les communes de Férolles et Ouvrouer-les-Champs. Il a pour objet d'assurer la gestion et le fonctionnement des Ecoles.

Il est doté d'un budget propre d'environ 220 000 € alimenté par les communes.

A la rentrée de septembre 2019, une fermeture de classe à Ouvrouer a été décidée, avec un changement d'enseignants, une arrivée à Férolles et des cours doubles dans toutes les classes.

Les projets numériques dans le cadre des Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité ont été retenus par le Ministère de l'Education. Un investissement de 14 000€, subventionné à 50% par l'Académie pour les 4 classes élémentaires.

Un nouveau toboggan a été installé dans la cour de la Maternelle.

Le Président : Jean François Boitard

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture des écoles :

- Ecole maternelle Férolles : de 8h45 à 12h et de 13h35 à 16h30
- Ecole primaire de Férolles : de 8h45 à 12h et de 13h35 à 16h30
- Ecole élémentaire d'Ouvrouer-les-Champs : de 9h à 12h et de 13h50 à 16h50

Vacances scolaires 2019-2020 :

Noël : du samedi 21 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020
Hiver : du samedi 15 février au dimanche 1 mars 2020
Printemps : du samedi 11 avril au dimanche 26 avril 2020
Été : du samedi 4 juillet au lundi 31 août 2020

Manifestation et activités 2019/2020

- Vendredi 3 avril 2020 : soirée maternelle
- Mardi 26 mai 2020 : soirée chants des écoles primaires à Sandillon
- Vendredi 19 juin 2020 : Kermesse des écoles

LA VIE DES ECOLES

Les enseignants :
Ecole de Férolles :

P.S et M.S : 11 et 12 élèves- Mme Thomas
M.S et G.S : 13 et 10 élèves-Mme Deschodt (directrice) et Mme Louiche , le lundi
G.S et C.P. : 10 et 10 élèves- M. Brillant
C.P et C.E 1 : 9 et 10 élèves –Mme Lemaire
C.E et C.E 2 : 7 et 14 élèves- Mme Bonjean

Ecole d'Ouvrouer-les-Champs :

C.E 2 et C.M1 : 9 et 14 élèves - Mme Brégent
C.M1 et C.M 2 : 6 et 22 élèves –Mme Myskiw (directrice)

Garderie périscolaire Férolles :

La garderie fonctionne en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Horaires d'ouverture : de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h00.

Tarifs : tarification suivant le quotient familial

LE PERSONNEL

- A.T.S.E.M : Laëtitia Guillen, Karine Chalopin et Pascale Villoin.
- Directrice de la Garderie périscolaire : Véronique Ouzet Châteigner
- Agents d'Animation : Ludivine Collet, Tiffany Dezert-Lacoste, Karine Chalopin et Laetitia Guillen
- Agent d'entretien : Graziella Lartigue
- Surveillance du car : Valérie Barruet (le matin), Graziella Lartigue (le soir)
- Secrétaire du Syndicat : Marie-Christine Ribot

TRANSPORT SCOLAIRE

- Matin : départ du parking des écoles de Férolles pour Ouvrouer-les-Champs à 8h40
- Soir : retour des écoles pour Férolles à 17h10.
- Matin: départ d'Ouvrouer pour Férolles à 8h25
- Soir: retour de Férolles pour Ouvrouer à 16h50



Groupement Indépendant des Parents pour les Elèves



Pour nous, délégués des Parents d'Elèves, il s'agit de défendre les intérêts des élèves et participer à leur épanouissement au sein de l'école.

Les élections des Représentants des Parents d'Elèves pour l'année 2019/2020 ont eu lieu le vendredi 11 octobre. Nous remercions les parents pour leur forte implication dans ce vote et la confiance qu'ils nous ont ainsi témoignée.

Sont élus au G.I.P.E. :

A FEROLLES (participation de 46,29 %)

Céline LEMAUR, Sandrine BERRUET-PERLY, Guillaume CARREAU, Julien ILLAND, Marie SIMON et Manon HEDJRI.

A OUVROUER (participation de 52 %)

Margaret GOUT, Maud DUMUIS, Gérald MATHIS et Céline MORIN..

* Nous siégeons au conseil d'école qui réunit les enseignants, les élus des deux communes et les représentants de parents d'élèves. Le conseil se réunit trois fois dans l'année, à chaque fin de trimestre. Nous nous y exprimons en ce qui concerne le fonctionnement de l'école (règlement intérieur, projet d'école, équipement, hygiène, santé, sécurité ...).

* Nous sommes également présents au sein du Syndicat Scolaire- SIRIS- instance qui regroupe des élus des communes d'Ouvrouer et de Férolles et qui assure le financement et la gestion des écoles.

Nous restons à votre écoute pour toute information, toute question ou tout problème relatif au fonctionnement de l'école.

Nous vous rappelons que les comptes-rendus des conseils d'école sont consultables sur les sites internet des deux communes.

Contact: gipe.45150@gmail.com

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour 2020 !



L'A.P.E. (Association des Parents d'Elèves)

DES ECOLES DE FEROLLES ET D'OUVROUER LES CHAMPS

Depuis l'Assemblée Générale du 27/09/19, le bureau a été reconduit. Il se compose de : Stéphanie COUANNAULT (présidente), Céline LEMAUUR (présidente suppléante), Valérie BARRUET (trésorière), Margaret GOUT (secrétaire) et Sandrine BERTRAND (secrétaire adjointe).



L'A.P.E. compte 23 membres et organise des manifestations ou opérations afin de subventionner les écoles grâce aux bénéfices ainsi récoltés (pour l'année 2018 / 2019, 2812 € leur ont été versés).

Ces subventions serviront à financer des projets et du matériel pédagogique ainsi que partiellement ou en totalité les sorties scolaires et classes de découverte de nos enfants.

Notre action repose sur l'aide indispensable des familles, notamment pour la kermesse avec la tenue des stands qui demande le plus de volontaires.

L'A.P.E. remercie d'ailleurs les parents qui se sont portés et qui se portent volontaires pour aider ponctuellement lors de nos diverses manifestations et espère en avoir encore d'autres !

Les manifestations à retenir pour cette nouvelle année sont les suivantes :

- Après- midi « galette des rois » avec les enfants le samedi 11/01/20 :
Au programme : jeux et animations diverses, de 15 h 00 à 17 h 30 à la salle des fêtes de Férolles.
- Opération « Objets créatifs » en janvier/ février.
- Opération « chocolats de Pâques » en Mars.
- Vide-grenier 29/03/2020 salle des fêtes de Férolles, 9h-18h.
- La soirée maternelle au gymnase de FEROLLES (après le spectacle, stands buvette/gâteaux tenus et au profit de l'A.P.E.) le vendredi 03/04/20 au gymnase de Férolles.
- La soirée chants à SANDILLON (entrées au profit de la coopérative scolaire et à l'entracte stands buvette/gâteaux tenus et au profit de l'A.P.E.) le 26/05/2020.



- Kermesse le vendredi 19/06/20. De 17h00 à 19h15 : amusements à travers différents jeux, avec stands collations et rafraîchissements. Aux environs de 19h30 : tirage des gros lots de la tombola ! Puis dîner « pique-nique sur l'herbe » et danses animées !
- Après-midi En attendant Noël le samedi 21/11/20. Au programme : enfants déguisés, jeux et animations diverses, de 15 h 00 à 17 h 30 à la salle des fêtes d'Ouvrouer les Champs. (sous réserve de confirmation).
- Opération vente de chocolats de Noël en Novembre.

Rejoignez-nous !

ape.45150@gmail.com www.facebook.com/ApeEcolesFerollesOuvrouerLesChamps



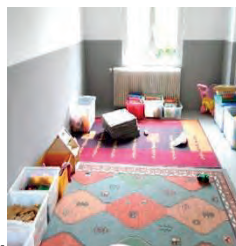


La Garderie à Ouvrouer les Champs

La Garderie des P'tits Loups Oratoriens

11^{ème} rentrée scolaire pour la garderie associative.

Nous avons le plaisir d'accueillir une trentaine d'enfants dans le Pôle Jeunesse et Loisirs.



Notre équipe de bénévoles et nos salariées, ont à cœur de proposer un accueil convivial, familial et chaleureux aux familles mais aussi de proposer aux enfants des activités diverses et variées.

2^{ème} année d'existence pour notre accueil de loisirs du mercredi !! Au menu, création d'objets divers (en fonction des saisons), atelier cuisine, jeux collectifs et individuels. L'équipe a, à cœur de proposer un service à l'ensemble des familles Oratoriennes. Vous souhaitez des renseignements, n'hésitez pas à venir nous rencontrer pendant les temps de garderie ou le mercredi.

Notre garderie associative fonctionne grâce au bénévolat
Si vous souhaitez apporter un peu de votre temps, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous serons ravis d'accueillir parmi nous des nouveaux bénévoles .

Horaires :

Lundi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Mardi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Mercredi	7h30 – 17h30
Jeudi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Vendredi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 18h30



Nous proposons également un accueil occasionnel à partir de 7H le matin.

Nos tarifs (sous réserve d'augmentation) :

- ✓ **Adhésion** : 15 € par famille
- ✓ **Cotisation** : 5 € par enfant
- ✓ **Tarif d'accueil matin ou soir** : 3,70€
- ✓ **Tarifs d'accueil journée** : 4,00€
- ✓ **Accueil de dépannage** : 5€ quel que soit le temps de présence de l'enfant
- ✓ **Tarifs du mercredi** :
 - **Famille Oratoriennes adhérentes** : 13€ La journée, 8€ La demi-journée
 - **Famille Oratoriennes Non adhérentes** : 14€ La journée, 9 € La demi-journée
 - **Autres** : 15€ La journée, 10€ La demi-journée

Les inscriptions sont acceptées tout au long de l'année scolaire.



📞 Contacts :

- ❖ Portable garderie : 07.62.61.19.73
- ❖ Ludivine TURCOT (Présidente) : 06.16.27.39.23
- ❖ Laetitia MARCHAND (Trésorière)
- ❖ Sandra JOSEPH (Secrétaire)

- ❖ Adresse email : garderieouvrouer@hotmail.fr
- ❖ Site Internet : <http://www.lagarderie45150.e-monsite.com>

Les animations passées :

- ✚ Loto spécial enfant
Un bel après-midi pour les enfants et les parents dans le tout nouvel Espace Oratorien.
Plus d'une soixantaine de participants pour des enfants comblés.

- ✚ 19/10/2019 —> Tournée des p'tits monstres : Les enfants et leurs parents ont défilé dans les rues de la commune pour une récolte de bonbons à l'occasion d'halloween. Ils ont fini leur tournée à l'Espace Oratorien où les attendaient les anciens.
Un grand merci à tous les enfants participants et un grand merci aux nombreuses familles ayant ouvert leur porte à cette petite troupe de monstres.
- ✚ Fête de la vie locale : l'association était présente à cette occasion pour présenter les activités et vendre quelques objets
- ✚ Vente de sacs -> Une vente de sacs est en cours.



Les animations à venir:

- ✚ Loto Spécial Enfant => courant 2020
- ✚ Sortie pédestre ou vélo : courant 2020



Les partenariats:

Les partenariats avec les sites suivants:

- LA SOURIS VERTE: Vente de cabas, gommettes et autres articles.

D'autres animations pourront être proposées au cours de cette année.

N'hésitez pas à visiter notre site Internet pour connaître les dernières actualités.

L'équipe de la Garderie tient à remercier chaleureusement Mme Le Maire ainsi que l'équipe municipale pour leur aide précieuse dans l'ensemble de nos manifestations.

Un grand merci à tous pour votre aide et votre générosité !!!





ASSOCIATION « LES ENFANTS DU VILLAGE »

Composition de notre bureau :

Présidente : BARRUET Valérie

Trésorière : MARCHAND Laëtitia

Secrétaire : MATHIS Céline

Notre fonctionnement :

Notre association a pour but de proposer des après-midi « activités manuelles » et des sorties aux enfants, pendant les vacances scolaires.

Aucune cotisation annuelle n'est demandée pour faire partie de l'association. Elle est composée uniquement de membres d'honneur.

Une participation financière de 2 à 4 euros est demandée par enfant, dès la moyenne section, pour l'achat des fournitures nécessaires à la réalisation des objets confectionnés.

Lors de certaines périodes de vacances, et en fonction des disponibilités des membres du bureau, des dates sont proposées et chaque enfant peut être inscrit et venir quand il le souhaite (nous demandons que l'enfant soit obligatoirement accompagné d'un adulte responsable). Madame Monnot diffuse les informations sur le site internet de la Mairie et des mails sont également envoyés aux familles ayant communiqué leur adresse.

Remerciements :

Nous remercions la Municipalité pour la mise à disposition du Pôle Jeunesse et Loisirs qui nous permet de nous retrouver dans un lieu agréable et fonctionnel. Notre matériel y est entreposé et cela facilite notre organisation.

Bilan de nos activités en 2019 :

Comme chaque année, nous avons organisé une vente de chocolats de Noël en novembre 2018 par l'intermédiaire d'Initiatives Saveurs et celle-ci a remporté, une nouvelle fois, un vif succès avec un bénéfice nous permettant de financer une partie des activités. Cette opération a été renouvelée en novembre 2019 mais le bénéfice n'en est pas encore connu.

Aux **vacances de février**, un premier après-midi a permis à 9 enfants de confectionner différents masques de carnaval, de réaliser des puzzles en 3D ou encore de fabriquer des portes clés avec du plastique fou. Lors du second après-midi, 20 enfants étaient réunis pour un atelier « pâtisserie ». L'association a pris en charge l'intégralité des achats pour confectionner, par petits groupes, des roses des sables, des sablés, des cookies ou encore des cup cakes. Nous remercions vivement les parents présents qui ont contribué à la pleine réussite de cet atelier en encadrant nos petits pâtisseries en herbe !

Une dégustation a clôturé la journée et nous nous sommes tous régalés !



Aux **vacances de Pâques**, Céline et Laëticia ont proposé aux enfants un après-midi à l'île Charlemagne, au Léo parc Aventure pour une activité « accrobranche ». 20 grimpeurs ont évolué sur les différents parcours et l'association a pris en charge une partie de chaque entrée.

Enfin, le vendredi 5 juillet, l'association a organisé la traditionnelle **boum des CM2-6èmes** à l'Espace Oratorien : 36 enfants et une bonne occasion de se retrouver et de s'amuser avant les grandes vacances. La soirée a été un succès et nous avons réellement apprécié la climatisation de la salle puisqu'il faisait très chaud à cette date ! Nous en profitons pour remercier les bénévoles qui encadrent avec nous cette soirée afin que tout se déroule au mieux.

Nous rejoindre ?

Nous demandons aux familles intéressées de nous contacter par mail afin de recevoir, si elles le souhaitent, nos informations et nos bulletins d'inscriptions aux activités. Il n'y aura plus de distribution « papier ».

Mail de l'association : lesenfantsduvillage@live.fr

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2020 !





LE COMITÉ D'ANIMATION

Le 02 mars 2019 : soirée moules frites

Succès avec 75 personnes, bonne ambiance et très conviviale

Le 31 Mars 2019 : retour de la bourse multi-collection

Une vingtaine d'exposants, belle animation avec beaucoup de visiteurs

Le 07 avril 2019 : Randonnée vélo avec sortie bateau par les passeurs de Loire

Très gros succès à refaire

Le 16 juin 2019 : Vide-greniers

Faible participation à cause de plusieurs manifestations similaires le même weekend (Vienne en Val, Saint Denis en Val, Neuvy etc....)

Le 14 juillet 2019 : Animation avec la Commune

Le 13 octobre 2019 : Randonnée pédestre

Bonne participation malgré la randonnée vélo de Férolles et les Foulées du bord de Loire de Jargeau

Le 09 novembre 2019 : Soirée Alsacienne

Succès avec 75 personnes bonne ambiance très conviviale

Le 08 décembre 2019 : Loto, salle comble avec 100 participants

Pour information : le Comité vous propose toujours à la location Barnum, Tables, Bancs, et vaisselle (Assiettes, verres, couverts).

Votre comité d'animation recherche des nouveaux adhérents et membres de bureau suite à des démissions pour raison professionnelle et changement de commune pour d'autres. Merci de nous contacter au 06.75.67.87.38

Le comité d'animation remercie l'ensemble des Oratoriens et leurs amis pour leur participation à nos manifestations. Nous espérons vous voir de plus en plus nombreux.





Amicale des Anciens & Section boules

Pour l'année 2019, nous avons, comme d'habitude, joué aux cartes et autres jeux tous les mercredis.

Nous souhaiterions voir plus d'oratoriens nous rejoindre. Nous avons perdu quelques adhérents qui je pense ne se sentaient pas à l'aise parmi nous. Il faut comprendre qu'il s'agit d'un club de loisirs et surtout de personnes vieillissantes.

Donc, même si vous n'êtes pas des champions, ce n'est pas grave. Venez participer !

Aux boules, nous avons des nouveaux et tout se passe très bien, dans une bonne ambiance.

Cette année, nous avons eu la joie de faire notre repas de l'Amicale dans la salle des fêtes.

Avec la nouvelle technologie nous avons pu regarder des photos de nos activités des années précédentes. Bravo à notre photographe !

Nous faisons toujours les concours de belote et également quelques sorties, avec Vienne-en-Val.

Nous souhaitons que l'Amicale continue et que tout le monde y passe de bons moments.





Le Relais d'Assistantes Maternelles 4 est une entité importante du service Petite Enfance de la Communauté de Communes des Loges

- 3 Relais d'Assistantes Maternelles situés à Saint Denis de L'Hôtel
- 1 Relais Assistants Maternels situé à Châteauneuf sur Loire
- 1 halte-garderie itinérante sur les communes de St Martin d'Abbat, Vitry aux Loges et Fay aux Loges.
- 1 halte-garderie fixe située à Jargeau
- 1 multi-accueil installé à Sandillon dans le bâtiment Petite Enfance (avec le Relais d'Assistantes Maternelles 4)

Consciente des besoins des familles et soucieuse de favoriser un accueil de qualité aux jeunes enfants, l'animatrice s'est impliquée dans cette extension de territoire et un travail en collaboration est en cours avec les autres structures.

Le relais reste un lieu ressource, d'écoute, d'information, d'aide et de soutien, de rencontres et d'échanges, d'animation au service des parents, des assistantes maternelles et des enfants.

L'éducatrice de jeunes enfants s'efforce de transmettre aux professionnelles, des pratiques qui leur permettront d'être dans une communication adaptée au tout petit.

Une bibliothèque est à disposition au R.A.M pour les parents, les enfants et les assistants maternels.

Le relais a dû revoir l'organisation des temps collectifs proposés aux assistants maternels du fait d'une incapacité physique de l'animatrice.

Les assistants maternels d'Ouvrouer pourront néanmoins se rendre à Férolles ou à Vienne le jeudi suivant le planning proposé par l'animatrice du relais 3.

A compter de janvier, une nouvelle organisation sera soumise aux assistants maternels afin de rééquilibrer le nombre des assistants maternels sur le territoire par Relais Assistants Maternels.

Nous vous tiendrons informés.

Les temps collectifs ont toujours lieu suivant un planning précis envoyé au début de chaque trimestre aux assistants maternels et aux parents qui le souhaitent et qui communiquent leur mail à l'animatrice.

Les animations se déclinent ainsi :

- Lundi : Animation ponctuelle sur pré-inscription à Saint Denis de L'Hôtel.
- Mardi : motricité au dojo du gymnase de Sandillon de 9h30 à 11h30 (les parents sont les bienvenus)
- Jeudi à Sandillon de 9h30 à 11h30
- Vendredi à Sandillon de 9h30 à 11h30

Les assistants maternels doivent s'inscrire au préalable pour les animations afin de permettre une rotation ainsi que pour les interventions musicales, les sorties exceptionnelles. Cela permet à l'animatrice de prévoir une meilleure organisation et un accueil de qualité pour les enfants et le professionnel (les)s.



Les principaux objectifs du relais sont :

- Mettre en relation les familles et les assistantes maternelles
- Donner des réponses concernant les droits et devoirs des employeurs et des salariés (parents et assistant(e)s maternel(le)s, des informations sur la convention, les contrats de travail, les déclarations obligatoires...
- Favoriser la professionnalisation des assistants maternels à travers la formation continue et aux cours des temps collectifs
- Proposer des temps d'animations aux enfants accompagnés, soit de leur assistante maternelle, soit de leur parent, afin de créer un lien entre les uns et les autres

Prêter des revues professionnelles et mettre à disposition des ouvrages sur le développement des enfants.

Mettre à jour la liste des assistantes maternelles des 6 communes : Ouvrouer les Champs, Tigy, Sandillon, Sigloy, Férolles et Vienne en Val

- Ecouter et soutenir en cas de difficultés
- Conseiller et informer dans le domaine éducatif par le biais d'entretiens individuels ou lors des animations

La commune d'Ouvrouer Les Champs compte 6 assistantes maternelles en activité. Bienvenue aux nouvelles venues. Nous avons hâte de les accueillir au Relais Assistants Maternels.

Virginie, intervenante musicale spécialisée auprès des tout petits nous ravit une fois par mois avec ses musiques et tous ses instruments.

Cette fin d'année, les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent auront la chance de pouvoir participer au spectacle proposé par notre musicienne Virginie : « le rire de la grenouille ». Il aura lieu à Vienne en Val et sera suivi par un goûter.

Les Relais d'Assistants Maternels est une véritable richesse pour les assistantes maternelles et les enfants, qui viennent régulièrement aux animations, les petits peuvent nouer des liens d'amitié, ainsi que les assistants maternels.

[Vous tous renseignements, veuillez joindre :](#) Céline HEQUET-ROUILLY

Educatrice de Jeunes Enfants

Responsable du RAM4 des
Loges 1167 Rue Verte -
45640 SANDILLON

Permanences :

Lundi de 13h30 à 17h30

Mardi de 13h30 à 16h30

Jeudi de 13h30 à 16h30

Vendredi de 13h30 à 16h30

ram4@cc-loges.fr

02.38.41.13.20 / 06.79.12.51.89



Pour connaître les coordonnées des assistantes maternelles de la commune, veuillez contacter le RAM

Pour avoir des informations sur les services :

5 Rue du 8 Mai 1945

45150 Jargeau

Tél : 02 38 46 99 66 Fax : 02 38 46 99 68

Mail: secretariat@cc-loges.fr

Site internet: www.cc-loges.fr

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

5, Impasse de la Garenne

45550 Saint Denis de l'Hôtel

(dans les locaux de la société Isi Elec)

Tél : 02 38 46 04 93 Fax : 02 38 46 99 68

Service Urbanisme - Instruction des autorisations d'urbanisme

5, Impasse de la Garenne

45550 Saint Denis de l'Hôtel

(dans les locaux de la société Isi Elec)

Tél: 02 38 46 60 41 Fax: 02 38 46 99 68

Mail : iads@cc-loges.fr



Office de Tourisme Intercommunal
Val de Loire & Forêt d'Orléans
l'expérience nature



www.valdeloire-foretdorleans.com

NOUVEAU SITE INTERNET

l'expérience nature

EN VAL DE LOIRE & FORÊT D'ORLÉANS

Des entrées directes
par thématiques



MENU

EXPÉRIENCES
LOISIRS ET ACTIVITÉS
SÉJOURNER
RESTAURANTS
**AU FIL DE L'AGENDA
PRATIQUE**

À L'AFFICHE



Sélection des
manifestations
à l'affiche
ou tout l'agenda

OTI Val de LOIRE & FORÊT d'Orléans
tourisme@valdeloire-foretdorleans.com

www.facebook.com/loire.et.foret

Bureau d'accueil de Châteauneuf-sur-Loire

3 place Aristide Briand - Tél. 02 38 58 44 79

Avril à octobre : du mardi au samedi : 10h-12h30 & 14h-18h

Novembre à mars : mercredi au samedi : 10h-12h30 & 14h-18h

Bureau d'accueil de Jargeau

La Chanterie, Boulevard Carnot - Tél. 02 38 59 83 42

Juin à septembre : mercredi au samedi 10h-12h30 & 14h-18h

Octobre à mai : mercredi & samedi : 10h-12h30 & 14h-17h



Afin de favoriser l'accompagnement des entreprises artisanales, commerciales ou de services, la CC des Loges et Initiative Loiret ont développé des relations partenariales autour

- De prêts d'honneurs
- D'un accompagnement des entrepreneurs labellisés

Aussi, si vous avez un projet entrepreneurial, vous pouvez bénéficier

D'un **prêt d'honneur à taux 0%**, en complément d'un prêt bancaire, pouvant aller jusqu'à 30 000€.

D'un suivi et d'un **réseau** : l'association propose des ateliers thématiques, des visites d'entreprise, des rencontres entre dirigeants.

D'un **parrainage** : vous pouvez bénéficier du savoir-faire et du professionnalisme d'un parrain expérimenté

Cet accompagnement améliore vos chances de **succès** : le taux de pérennité à 3 ans des entreprises soutenues par Initiative Loiret est de 91% (contre 71% au niveau national).

En 2019, ce sont :

11 projets qui ont été accompagnés

151.250€ de prêts d'honneur accordés

33 emplois créés ou maintenus.

Vous souhaitez en savoir plus, vos contacts

Initiative Loiret

13 rue Fernand Rabier

45000 ORLEANS

02. 38.21.18.35

www.initiative-loiret.fr

Communauté de Communes des Loges

Service Développement Economique

5 impasse de la Garenne

45500 Saint Denis de l'Hôtel

02.38.46.91.86



*Un pôle d'équilibre territorial et rural (**PETR**) est un établissement public regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre associés dans un périmètre territorial non enclavé sous la forme d'un syndicat mixte*

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est un territoire de projets et d'actions. Il est composé de 3 communautés de communes rassemblant 49 communes pour une population de plus de 83 000 habitants :

- La communauté de communes de la Forêt
- La communauté de communes des Loges
- La communauté de communes du Val de Sully

Il a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social sur son périmètre. A cet effet, le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne constitue le cadre de contractualisation départementale, régionale, nationale ou européenne des politiques publiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.

Outil de développement local, le PETR accompagne les porteurs de projets et favorise l'émergence des projets des acteurs locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Il assure le suivi de différentes missions d'études et de prospectives dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la biodiversité, du paysage, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture ou encore des services à la population.

Les actions:

CRST Contrat régional de solidarité territoriale

A vos ID Initiatives de développement innovantes en milieux rural et urbain.

COT ENR Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des Énergies Renouvelables.

Contrat Local de Santé a pour vocation de consolider le partenariat local sur les questions de santé.

LEADER Liaisons entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne vous présente son nouveau site internet :

<https://foretorleans-loire-sologne.fr>



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères



Le service est assuré par le SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire.

Chaque foyer doit disposer d'un bac de collecte en porte-à-porte ou d'un badge d'accès aux colonnes d'apport volontaire pour la collecte de ses ordures ménagères. Tout nouvel arrivant (propriétaire ou locataire) doit donc prendre contact avec le SICTOM pour la création de son dossier.

La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères est assurée le lundi matin. En cas de jour férié tombant un lundi, la collecte est assurée le lendemain.

Le bac doit être sorti au point de collecte le dimanche soir, couvercle complètement fermé. Les sacs aux sols ne sont pas collectés.

La commune n'est pas équipée de colonnes d'apport volontaire avec contrôle d'accès pour les ordures ménagères. Il est possible d'accéder aux colonnes des communes environnantes (Sigloy à la salle des fêtes, Jargeau rue du Civet, Tigy au niveau de la station d'épuration et du parking poids lourds). Les colonnes permettent de réaliser des dépôts de sacs d'ordures ménagères de 50 litres maximum.

Des conteneurs emballages, papier et verre vous permettent également de déposer les déchets recyclables sur la commune d'Ouvrouer-les-Champs. Ils sont situés route de Jargeau et au niveau de la Mairie.

Les dépôts d'ordures ménagères de toute nature au pied des points d'apports volontaires ou sur l'espace public sont interdits et passibles d'une amende pouvant s'élever à 1 500€.

Vous avez la possibilité de changer de moyen de collecte (bac contre badge ou inversement) ou de taille de bac sur demande auprès du SICTOM.

Pour vos déchets volumineux ou spéciaux, la déchèterie la plus proche est située à Jargeau, route de Tigy. Horaires d'ouverture ; lundi et jeudi 13h-17h, mardi, mercredi, vendredi et samedi 9h-12h/13h-17h. A partir du 16 octobre 2018, une nouvelle déchèterie est ouverte à Vienne-en-Val, ZAC Saint-Germain. Horaires d'ouverture : mardi et samedi 9h-12h/13h-17h ; mercredi 13h-17h du 1^{er} avril au 31 octobre ; vendredi 13h-17h. Les habitants d'Ouvrouer-les-Champs peuvent également accéder aux autres déchèteries gérées par le SICTOM.

Le jour de collecte habituel est le lundi matin.

Lors des jours fériés, la collecte des ordures ménagères est décalée sur les jours suivants.

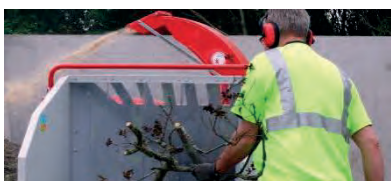
Jours de changement de collecte :

En raison du lundi 13 avril (Lundi de Pâques), la collecte se fera le mardi 14 avril 2020 matin

En raison du lundi 01 juin (Pentecôte), la collecte se fera le mardi 02 juin 2020 matin



LE BROYAGE A DOMICILE : une solution pour vos surplus de déchets végétaux



- Vous êtes un particulier,
- Vous résidez sur le territoire du SICTOM
- Vous avez des quantités importantes de tailles de haies, petits bois et arbustes

Quelles sont les conditions requises pour obtenir une intervention ?

Le SICTOM vous propose un service de broyage à domicile

Les déchets végétaux :

- Avoir un volume compris entre 1 m³ et 10 m³ maximum
- Pas de résidus de taille légère (diamètre des branchages de 1 cm minimum)
- Le diamètre des branches doit mesurer 10 cm maximum
- Les végétaux doivent être déjà taillés lors de l'enregistrement de votre demande
A savoir : *certaines végétaux de type résineux (exemple thuyas) sont très difficiles voire impossibles à broyer en cas de pluie ou d'humidité.*

Avant la venue du prestataire :

- Regrouper vos déchets verts en longueur (pour optimiser la durée de l'intervention) sur une surface accessible et plane permettant l'installation du broyeur

L'intervention :

- Vous signez une charte d'engagement avec le SICTOM
- Vous devez être présent le jour de l'intervention
- Vous ne pouvez bénéficier que d'une seule intervention par an et par foyer
- Durée maximum de l'intervention : 1 heure

Après l'intervention :

- Le broyat n'est pas emmené par le prestataire. Vous devez le conserver et l'utiliser en paillage ou compost. Un guide sur l'utilisation du broyat vous sera remis lors de l'intervention
A savoir : *L'aspect du broyat obtenu peut différer en fonction de l'essence végétale, de l'âge et de la taille des branches. Le broyeur utilise un système de broyage spécialement adapté à l'utilisation du broyat au jardin.*
- Votre participation s'élève à 20 euros (facture envoyée par le Trésor public). Le reste du coût global de la prestation est pris en charge par le SICTOM.

Pour plus de renseignements et pour vous inscrire :

02 38 59 50 25

sictom@sictom-chateauneuf.fr

www.sictom-chateauneuf.fr



Travaux 2019 de la commune



Achat d'un épandeur à sel de déneigement

Coût de l'achat: 903€ HT, coût final après subvention **183€**



Mise en place de vidéoprotection

Coût des travaux: 2541€, coût final après subvention **509€**



Réfection du parking de l'aire Bézault

Coût pour la commune **650€**

Merci à M.Chevrier pour son aide matérielle et financière et aux personnes présentes pour le travail réalisé





Changement de l'éclairage des 2 classes et mise aux normes du tableau électrique de l'école

Coût des travaux: 1609€ HT, coût final
après subvention **322€**



Pose d'un candélabre sur le premier parking de l'aire Bézault commandé depuis l'Espace Oratorien

Coût des travaux: 2755€, coût final après subvention **551€**



Embellissement du cimetière : reprise de 15 concessions

Coût des travaux: 13098€ HT, coût final après fond
de concours de la Communauté de Communes: **6550€**



Ça s'est passé en 2019

Inauguration



Soirée moules frites



Bourses aux échanges



Vide-greniers



Rando-Pédestre



Soirée Choucroute



Loto



Repas des aînés



14 juillet





Rallye Rosalie



Fête de la vie locale





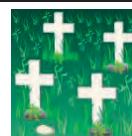
Calendrier des manifestations 2020 :

JANVIER 08 Assemblée Générale → Préau de l'école → L'Amicale des Anciens 11 Assemblée Générale → Préau de l'école 17h → Le comité d'animation 11 Galette → APE des écoles → Férolles 18 Cérémonie des vœux → Espace Oratorien 18 Concert Gospel → église → Le Comité d'animation	FEVRIER  05 Après-midi crêpes → Préau de l'école → L'Amicale des Anciens
MARS 07 Soirée à thème → Espace Oratorien → Le Comité d'animation 19 Commémoration 22 Loto des enfants → Espace Oratorien → La Garderie des P'tits Loup 29 Bourse aux échanges → Espace Oratorien → Le comité d'animation 29 Vide-greniers → APE des écoles → Férolles	AVRIL 01 Concours de belote → Espace Oratorien → L'Amicale des Anciens 03 Soirée maternelle → APE des écoles 05 Rando vélo → Le Comité d'Animation
MAI 08 Commémoration 26 Soirée chants → APE des écoles	JUIN 06 Repas → Espace Oratorien → L'Amicale des Anciens 19 Kermesse → Férolles → APE des écoles 21 Vide-Greniers → Aire Bezault → Le Comité d'Animation
JUILLET 03 Boom des CM2 et 6^{ème} → Espace Oratorien → Les Enfants du Village 14 Manifestation organisée par la Municipalité et les Associations	AOÛT  Bonnes vacances
SEPTEMBRE  06 Rallye Rosalie → La municipalité et le comité d'animation 11 AG- La Garderie des P'tits Loups → PJJ	OCTOBRE 04 Randonnée → Le Comité d'Animation 17 Repas des aînés → Espace Oratorien → La Municipalité 17 Après-midi Halloween → PJJ → La Garderie des P'tits Loups
NOVEMBRE 07 Soirée à thème → Espace Oratorien → Le comité d'animation 11 Commémoration 21 En attendant Noël → Espace Oratorien → APE des écoles 22 Vide-armoires → Espace Oratorien → La Garderie des P'tits Loup	DECEMBRE 02 Concours de belote → Espace Oratorien → L'amicale des anciens 06 Loto → Espace Oratorien → Le Comité d'Animation 16 Goûter de Noël → Préau de l'école → L'Amicale des Anciens



État civil

<u>Naissances 2019</u> PREVOST Éden, Noah, Alain, né le 29 janvier 2019 PARAVIS Nino, né le 07 mars 2019 LITIERE Izia, née le 31 mars 2019 COURTE Manelle, Yasmine, née le 04 avril 2019 MOREAU Liam, Thiméo, Nolan, né le 04 juillet 2019 JOBERT Zélie, Iris, née le 25 septembre 2019 SALORD Agathe, Isabelle, Monique, née le 13 novembre 2019	 <u>Mariages 2019</u> Néant <u>Pacs 2019</u> Mme BARRÉ Aurélie, Alexandra, Désirée et M. BERLAND Yannick, Adrien, Simon Le 26 avril 2019 Mme DURAND Zélie, Cécile, Françoise et M. BRAHIM Damien, Rodrigue, Mathieu Le 26 octobre 2019
<u>Décès 2019</u> M.CAMUS Guy, Paul, Camille, le 01 janvier 2019 Mme MAI-THI-THAM Jacqueline, le 19 février 2019 Mme DESJARDINS Paulette, Marie, Georgette, le 18 mai 2019	



Bienvenue aux nouveaux habitants :

Allée des Tournesols : N°4 : M. BEAUVARLET Valentin et Mme SCHMITT Gwendoline

Allée des Cerisiers : N°9 : M. VASSEUR Jeff et Mme DUBAS Manon

Allée des Erables : N°2 : M. et Mme CLÉMENT Sophie et Christophe

Route de la Routisserie : N°6 : M. LEVEBVRE Martial

Route de Vienne : N°165 Bis : Mme DEGANO Stéphanie

Route des Caillardières : N°18 : M. et Mme PARIS Gilles et Marie-Hélène

Route de Sigloy : N°45 : M. PLUMOT Claude
N°49 : Mme DELEPINE Gwendoline et M.COLODEAU Jordan

Route de Tigly : N°127 : M.LANCELOTS Benoît et Mme LOCQUEVILLE Miléna

Route du Trépied : N°4 : M.MANÇON Sébastien

Le Bois Thomas : M.BRAHIM Damien et Mme DURAND Zélie




Secteur de Tigy
6 rue du 20 Août 1944
45510 TIGY



02 38 58 11 54 una45tigy@gmail.com

**L'UNA, c'est 37 salariés et 250 personnes aidées
répartis sur 15 communes.**

L'UNA RECRUTE

Donnez du sens à votre vie professionnelle !

Vous aimez **aider** les autres, vous êtes **autonome** et mobile, vous avez une bonne **capacité d'adaptation** et le **sens de l'organisation**.

METIER D'AIDE A DOMICILE

« On se sent utile. Ces personnes que l'on aide peuvent ainsi rester chez elles le plus longtemps possible. »

En pratique

- Aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant de la maison : entretien du logement, des vêtements, du linge.
- Aider dans les actes essentiels de la vie quotidienne : apporter une aide à la toilette, à la réalisation des achats alimentaires ainsi qu'à la préparation des repas.
- Accompagner la personne aidée dans ses sorties : rendez-vous chez le médecin par exemple.
- Assister la personne aidée dans des démarches administratives.
- Intervention pour l'entretien du logement et gestion du linge chez les personnes encore en activité professionnelle.

Autonome mais pas seul(e) !

L'aide à domicile travaille sous la responsabilité d'un(e) responsable qui organise ses journées et le/la supervise. C'est aussi un travail d'équipe car plusieurs professionnels peuvent intervenir auprès d'une même personne (infirmière, aide soignante...). La communication entre les professionnels, la personne aidée et son entourage est primordiale pour une bonne prise en charge.



Une journée type d'une aide à domicile

8h à 8h45	Monsieur JEAN, 90 ans – aide à la toilette et à l'habillage, préparation du petit déjeuner et réfection du lit.
9h à 9h45	Madame Dupont, 98 ans – aide au lever, à la toilette et à l'habillage, petit déjeuner, surveillance à la prise des médicaments, réfection du lit.
10h à 12h	Monsieur et Madame ROBERT, 92 et 95 ans - vaisselle, repassage, préparation des repas, balayage.
12h05 à 12h35	Rechauffage du repas porté, vérification de la prise des médicaments, vaisselle.
13h45 à 15h45	Madame ALICE, 75 ans – ménage, repassage.
17h à 18h	Retour chez Monsieur JEAN - repassage et préparation du repas du soir.
18h15 à 19h15	Madame FAURE, 86 ans – aide au repas avec vérification prise de médicaments, petite toilette avec change de protection, aide au coucher.



Vous pouvez nous contacter :

Lundi et mardi : 9h -12h et de 16h30 - 17h30

Du mercredi au vendredi : 9h - 12h et de 14h- 17h30

Nous sommes à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.



Annuaire des Professionnels de la Commune

Beauvais Christian Apiculteur - Vente de miel	171 route de Jargeau 02.38.59.92.94	Les Jardins De Richebourg Paysagiste, vente de végétaux	15 Route de Richebourg 02.38.57.23.11
Chenil "Les Chevalliers" Pension pour chiens et chats	147 Route des Chevalliers 02.38.59.91.94	O Levain Farine Fabrication artisanale de pains, pâtisseries et viennoiseries	196 Route de Jargeau 06.70.94.06.88 www.olevain.fr
RG Maçonnerie Travaux de maçonnerie et gros œuvres de bâtiment	45 Route de Marmain 06.62.68.16.17	Peffer Anne Création et réalisation de décor pour divers évènements	9 Route de la Levée 02.38.46.17.37 06.88.68.04.80
Centre Vulcanisation Service Solutions pour votre convoyeur Maintenance, dépannage, conseil, accessoires Mr Carl FAZIO	104 Route de Sigloy 02.34.50.52.28	Gaël Le Roc'h Charpente écoconstruction	Courpain 02.38.59.71.55 06.09.05.94.48
Fleury Mathieu Maraîcher bio	La Ferme aux Abeilles 56 Route de Jargeau	Rocher Julien Infirmier libéral	Route de la Levée Cabinet 38 Grande rue Jargeau 06.83.81.79.42
Giraudier Fabrice Plomberie/Chauffage	75 Route de Jargeau 02.38.58.19.94	T.V.F Terrassement, assainissement, curage d'étang et maçonnerie	154 Route de Marmain 02.38.58.17.86 06.81.33.73.87
J.E.V Lebrun Bruno Réalisation, entretien espaces verts	139 Route de Sigloy 02.38.58.18.16	Le Potager Bio de Marmain Productrice de légumes bio	108 Route de Marmain 06.77.74.96.50
Bonheur et Papilles Fabrication de biscuits sans gluten et certifiés bio	154 Route de Marmain contact@bonheuretpapilles.fr	Virouleau Cyril Multi-services intérieur et extérieur	14 Rue de la Routisserie 06.82.94.58.22

COMMERCES AMBULANTS

La Boucherie Mr Pachot Thierry 02.38.59.02.07 Circule dans Ouvrouer Les mardis de 12h45 à 13h30 Les vendredis de 16h à 17h	La Poissonnerie M. Kentzinger Alain 06 66 94 89 22 Stationne dans le centre bourg Tous les mercredis de 8h à 8h30
---	---



Civisme...

RESPECT DE LA REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, trépidations à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour les voisins en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique, moteur, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables: de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les samedis: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Les dimanches et jours fériés: de 10h00 à 12h00



ABOIEMENTS DES CHIENS

Régulièrement, les services municipaux reçoivent les plaintes d'administrés ayant à subir les nuisances provoquées par des aboiements fréquents, intempestifs et prolongés des chiens de leurs voisins. Ces aboiements ne constituent pas un inconvénient normal de voisinage mais un trouble anormal et une nuisance.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne par contre les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage : porter atteinte à la tranquillité du voisinage peut être puni d'une amende de 3^{ème} classe (jusqu'à 450 €).

STOP AUX DÉPÔTS D'ORDURES MÉNAGÈRES

AUX ABORDS DES COLONNES DE TRI

C'EST INTERDIT !



Face à la recrudescence des dépôts d'ordures devant les colonnes de tri, la commune tient à rappeler qu'il est interdit de déposer des objets de quelque nature que ce soit à côté ou au pied des conteneurs mis en place pour la collecte sélective.

La commune en appelle au CIVISME de tous.

Le dépôt sauvage de déchets au-delà de son interdiction est passible d'une amende. Aux abords des colonnes de tri rien ne doit être entreposé.

Seuls les recyclables ont leur place dans les colonnes.

Ne transformons pas les abords des points d'apport volontaire en dépôts sauvages !



LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS C'EST INTERDIT

L'interdiction du brûlage des déchets verts est issue de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type, interdiction d'ailleurs effectivement reprise à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Loiret pris par **arrêté préfectoral du 9 juin 2017**.

Cette interdiction générale est motivée tant par des considérations environnementales que par des conditions de sécurité et de salubrité publiques.

Comme cela a été rappelé dans la circulaire précitée du 9 juin 2017, le brûlage à l'air libre de déchets peut générer un risque de propagation d'incendie dans certaines circonstances mais également être source de gêne pour le voisinage (odeurs et fumées).

Les solutions : la technique du paillage, le compostage individuel, l'apport volontaire en déchetterie.

Nous rappelons également que brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €



ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

La taille des haies, l'entretien des friches et l'égaleage des arbres sont à la charge des propriétaires de terrain.

Il est interdit de laisser un terrain en friche totale sans entretien.

L'égaleage des arbres débordant sur le domaine public est obligatoire afin d'éviter des chutes pouvant provoquer des accidents, gêner la circulation et la visibilité.

Chaque particulier doit tailler les végétaux débordants au-delà de sa limite de propriété (mur, clôture.).

La hauteur autorisée par le code civil (article 671), est de 2 mètres pour les haies plantées à 50 cm de la voie publique, avec un retrait de 2 mètres pour les haies d'une hauteur supérieure à 2 mètres.

Les haies ne doivent pas déborder sur le trottoir ou les fossés : il est donc recommandé de les tailler régulièrement. Dans le cas contraire, les travaux seront effectués et facturés aux intéressés.

STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS

Pensez aux personnes, qu'il s'agisse des mamans avec des poussettes, des écoliers, des personnes âgées ou des handicapés, qui sont alors contraints de se mettre en danger en descendant sur la chaussée. Laissez suffisamment de place afin que les piétons puissent circuler correctement.





365

Janvier 2020

Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam. Dim.

1			1	2	3	4	5
2	6	7	8	9	10	11	12
3	13	14	15	16	17	18	19
4	20	21	22	23	24	25	26
5	27	28	29	30	31		

365

Février 2020

Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam. Dim.

5						1	2
6	3	4	5	6	7	8	9
7	10	11	12	13	14	15	16
8	17	18	19	20	21	22	23
9	24	25	26	27	28	29	

365

Mars 2020

Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam. Dim.

9							1
10	2	3	4	5	6	7	8
11	9	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31					

365

Avril 2020

Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam. Dim.

14			1	2	3	4	5
15	6	7	8	9	10	11	12
16	13	14	15	16	17	18	19
17	20	21	22	23	24	25	26
18	27	28	29	30			

365

Mai 2020

Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam. Dim.

18					1	2	3
19	4	5	6	7	8	9	10
20	11	12	13	14	15	16	17
21	18	19	20	21	22	23	24
22	25	26	27	28	29	30	31

365

Juin 2020

Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam. Dim.

23	1	2	3	4	5	6	7
24	8	9	10	11	12	13	14
25	15	16	17	18	19	20	21
26	22	23	24	25	26	27	28
27	29	30					

365

Juillet 2020

Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam. Dim.

27			1	2	3	4	5
28	6	7	8	9	10	11	12
29	13	14	15	16	17	18	19
30	20	21	22	23	24	25	26
31	27	28	29	30	31		

365

Août 2020

Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam. Dim.

31						1	2
32	3	4	5	6	7	8	9
33	10	11	12	13	14	15	16
34	17	18	19	20	21	22	23
35	24	25	26	27	28	29	30
36	31						

365

Septembre 2020

Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam. Dim.

36		1	2	3	4	5	6
37	7	8	9	10	11	12	13
38	14	15	16	17	18	19	20
39	21	22	23	24	25	26	27
40	28	29	30				

365

Octobre 2020

Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam. Dim.

40				1	2	3	4
41	5	6	7	8	9	10	11
42	12	13	14	15	16	17	18
43	19	20	21	22	23	24	25
44	26	27	28	29	30	31	

365

Novembre 2020

Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam. Dim.

44							1
45	2	3	4	5	6	7	8
46	9	10	11	12	13	14	15
47	16	17	18	19	20	21	22
48	23	24	25	26	27	28	29
49	30						

365

Décembre 2020

Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam. Dim.

49		1	2	3	4	5	6
50	7	8	9	10	11	12	13
51	14	15	16	17	18	19	20
52	21	22	23	24	25	26	27
53	28	29	30	31			

1 janvier Premier de l'An
6 janvier Épiphanie
14 février Saint Valentin
25 février Mardi Gras
12 avril Dimanche de Pâques
13 avril Lundi de Pâques

1 mai Fête du travail
8 mai Victoire 1945
21 mai Ascension
31 mai Dimanche de Pentecôte
1 juin Lundi de Pentecôte
14 juillet Fête Nationale

15 août Assomption
1 novembre Toussaint
11 novembre Armistice de 1918
25 décembre Noël
31 décembre Saint-Sylvestre

OUVROUER LES CHAMPS

- | | | | | | | | |
|---|---------------------|----|-------------------------|----|-------------------------|----|----------------------|
| 1 | Route de Jargeau | 6 | Route des Chevalliers | 11 | Route de la Saussaie | 16 | Rue de la Loue |
| 2 | Route de Tigy | 7 | Route des Caillardières | 12 | Route de la Levée | 17 | Allée des Erables |
| 3 | Route de Vienne | 8 | Route de Marmain | 13 | Route de Sigloy | 18 | Allée des Tournesols |
| 4 | Route du Trépied | 9 | Route de Bapaume | 14 | Route des Vallées | 19 | Allées des Cerisiers |
| 5 | Route de Richebourg | 10 | Route de Villault | 15 | Route de la Routisserie | 20 | Aire de pique nique |



